

s'empara de moi : je fis feu sur lui et il tomba raide mort ! Son cheval se cabra et franchit le précipice. Je m'élançai aussitôt sur le cadavre, et, entr'ouvrant les vêtements, j'en retirai cet acte qui venait d'être refusé à mes prières et à mes menaces, et le broyai entre mes dents. Je restai ensuite quelques minutes sur la place, muet, immobile, mes cheveux se dressant d'horreur sur ma tête. Bientôt les sons peu éloignés des cloches parvinrent à mon oreille : c'était l'angélus qui sonnait à la paroisse de Saint-Saturnin. Ces sons religieux produisirent sur moi un effet que je ne puis décrire. Je franchis à mon tour le ravin, et, m'abandonnant au mouvement de mon cheval, j'arrivai au bout de quelques minutes aux dernières maisons du village. Là j'attachai l'animal à un arbre et me dirigeai irrésistiblement vers l'église ; j'avais besoin de prier Dieu. La prière du salut était finie ; tout le monde était sorti ; le sacristain éteignait le dernier cierge. Je me prosternai sur les dalles à l'entrée du temple.

Comme je me relevais, un homme passa. C'était M. le curé de Saint-Saturnin, c'était le généreux abbé Raynal ; il me reconnut. L'expression de ma physionomie sembla l'épouvanter. — Qu'avez-vous ? monsieur le chevalier, me dit-il. — M. le curé, répondis je d'une voix étouffée, il faut que je vous parle à l'instant même. — Venez, venez, mon fils, reprit-il, je le vois bien, c'est au tribunal de la pénitence que nous devons nous rendre, c'est là que s'absolvent les fautes. Je le suivis, et quand ma confession fut achevée, il faisait nuit ; nous sortîmes à tâtons, M. le curé avait une clef d'une petite porte donnant sur le cimetière ; il l'ouvrit, nous en franchîmes la clôture et je retournai à Thiezac, déterminé à vivre, en pensant que Dieu aurait un jour pitié de mon repentir. Dieu m'a absous par la bouche de son digne ministre, mais la justice humaine ne saurait pardonner. Voilà ma confession, et, devant Dieu, sur mon honneur de gentilhomme, je la déclare franche, sincère et complète, demandant à tous ceux qui sont ici présents de prier Dieu pour moi.

Cette confession fût suivie d'une grande agitation. Chacun se regardait avec anxiété. Le chevalier intéressait. Néanmoins, il fut condamné. Il y avait lutte alors entre la noblesse et l'église. Le père Tellier avait écrit que ce serait souverainement déplaire au roi que d'acquitter le chevalier.

La veille du jour fixé pour l'exécution, il se passa dans la prison du bailliage de St-Flour une cérémonie accompagnée de scènes profondément touchantes. Mme de Peyrelade avait pensé que la condamnation du chevalier acquittait suffisamment ses devoirs de sœur l'amante, si long-

temps sacrifiée à des intérêts de famille, voulut avoir son heure dans une vie si constamment malheureuse ; elle voulut que, du moins, le chevalier mourût son époux. S'il faut en croire les mémoires du temps, le mariage se célébra tandis qu'on dressait l'échafaud. Les deux époux eussent désiré recevoir la bénédiction nuptiale de la bouche de l'abbé Raynal, mais il avait quitté St-Flour depuis quelques temps, et l'on ne savait ce qu'il était devenu. Un autre prêtre fut mandé. Les deux amants se préparaient pieusement à cette cérémonie suprême. Mais quelle fut leur surprise en voyant paraître l'abbé Raynal ! Selon l'usage, il demanda à adresser quelques paroles aux nouveaux époux, et tous deux attendirent avec recueillement. Il déplia alors un papier et lut ce qui suit :

“ Louis, par la grâce de Dieu, roi de France
“ et de Navarre, sur le compte qui nous a été
“ rendu du procès du très-noble chevalier de
“ Fontane, condamné à mort par arrêt de la
“ chambre criminelle du bailliage de St-Flour,
“ accordons par ces présentes grâce pleine et
“ entière à icelui. ”

L'abbé Raynal s'était rendu, à l'insu de tout le monde, auprès du père Tellier. Pressé d'indiquer la réparation qu'on lui devait pour la torture qu'il avait subie, il avait demandé pour toute faveur la grâce du chevalier. On n'avait pu lui la refuser. Tel avait été le généreux motif de son absence.

Les deux époux se jetèrent à ses pieds en fondant en larmes, et lui, les prenant chacun par une main, se prosterna entre eux devant l'autel.

Comme ils lui disaient dans l'élan de leur reconnaissance : — Soyez toujours notre soutien, notre guide, il hocha tristement la tête et répondit :

— Je ne le puis, je quitte aujourd'hui même ma paroisse.

— Où donc allez-vous, demanda la comtesse ?

— Au monastère de la Trappe, répondit-il. Puis il se pencha et dit tout bas : Je ne vous verai plus, je souffrirai moins, et peut-être, dans sa bonté, Dieu jugera-t-il que l'expiation est complète.

Ce fut là l'unique et suprême révélation du sentiment involontaire qui s'était glissé dans le cœur d'André Raynal. L'expiation accompagnait l'aveu.

Alexandre de LAVERGNE.

FIN.